

# **Les services à la personne**

Le centre communal d'action sociale (CCAS) met en place des actions pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et les aider au quotidien.



## **Le service d'autonomie à domicile**

Le service d'autonomie à domicile a pour but d'aider les Sannoisiens retraités de 60 ans et plus, à rester à leur domicile dans les meilleures conditions possibles.

Ce service tend à améliorer leur confort et à leur apporter une assistance dans les actes courants ainsi qu'un soutien moral au quotidien.

Les interventions ont lieu du lundi au vendredi, de 8h à 18h.

**Pour procéder à la constitution du dossier de service d'autonomie à domicile, contacter le CCAS et prévoir différents documents :**

- Certificat médical (dans certains cas)

- Notification des caisses de retraites principales et complémentaires (trimestrielles, semestrielles, annuelles)
- Avis d'imposition ou non-imposition sur les revenus
- Pièce d'identité et carte vitale

**Tarif au 1er janvier 2025 : 26.80€/ heure**

## **Le portage de repas**

Le CCAS propose du lundi au dimanche, aux retraités de 60 ans et plus ainsi qu'aux personnes en situation de handicap, un service de portage à domicile. Les repas sont préparés par un prestataire et composés d'une entrée, d'un plat, d'un fromage, d'un dessert ainsi que d'un potage et d'un laitage pour le soir.

Les repas garantissent l'équilibre alimentaire (possibilité pour les régimes spécifiques, de repas sans sel et /ou sans sucre, sur présentation d'un certificat médical). La livraison est effectuée par nos agents communaux du lundi au vendredi, en liaison froide durant toute la matinée.

## **Les outils de vigilance envers les plus fragiles**

Afin d'assurer le suivi des seniors et repérer les situations de grande fragilité, le CCAS dispose de plusieurs outils de vigilance dont le registre des personnes fragiles (RPF). Mis en place dans le cadre de la loi du 30 juin 2014 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, celui-ci permet aux personnes fragiles et isolées d'être contactées en cas de déclenchement d'un événement climatique pouvant présenter un risque sanitaire.

## **Plan canicule**

En fonction du niveau d'alerte canicule, les agents du CCAS organisent un suivi téléphonique hebdomadaire ou journalier auprès des personnes inscrites dans le registre des personnes fragiles.

Ces contacts sont également l'occasion de rappeler certains conseils de prévention :

- bien s'hydrater,
- aérer son logement la nuit et le matin,
- garder les volets fermés en journée.

Au-delà de ce dispositif, il importe à chacun de demeurer vigilant vis-à-vis des personnes âgées qui l'entourent. Si vous êtes inquiets devant la situation d'une personne vulnérable et isolée, n'hésitez pas à contacter le CCAS.

## **Centre communal d'action sociale (CCAS)**

26-28 avenue Damiette  
95110  
Sannois  
Tél. 01 39 98 35 00

Accueil du public  
Lundi, mercredi, vendredi 8h30-12h30/13h30-17h30  
Mardi, jeudi 8h30-12h30  
Fermé le samedi